

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Diane SUIPHON à Eliane RAVISTRE

Absent : Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Gérard TUFEL

Date de convocation : 10/04/2025

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10/03/2025.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Protection Travailleur Isolé : sur proposition de la commission Cadre de Vie, le Conseil municipal valide l'achat d'une montre connectée pour l'agent technique communal, appelé à accomplir sa mission partout sur le territoire communal, parfois seul, où la probabilité de visite est faible.

Délibération n°2025-04-011 : modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
Considérant le précédent tableau des emplois, adopté par l'assemblée délibérante le 9 octobre 2023,

Le maire expose que le temps nécessaire à la confection et service des repas s'avère plus important que prévu initialement au tableau des emplois et qu'il convient, pour rémunérer pleinement les heures nécessaires à la préparation de certains menus et à la désinfection de la cantine scolaire, de modifier la durée hebdomadaire de cet emploi. Il propose :

- la suppression de l'emploi à temps non complet d'agent de service à la cantine scolaire représentant 16 heures hebdomadaires (semaines scolaires uniquement),
- la création d'un emploi à temps non complet d'agent de service à la cantine scolaire pour une durée hebdomadaire de 18 heures (semaines scolaires uniquement), ce qui correspond à une durée hebdomadaire annualisée de 14,11/35^{ème}.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition du Maire et fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2025, comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif		
Secrétaire de mairie (un adjoint administratif ne peut réglementairement occuper ce poste)	1	Adjoint administratif principal, rédacteur, attaché
Service Technique		
Agent entretien voirie-bâtiments	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	nombre	Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM – 31/35 ^{ème}
Agent de service à la cantine scolaire	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques – 14,11/35 ^{ème}
Agent d'animation accueil périscolaire	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation – 20/35 ^{ème}
Accueil à l'agence postale communale	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs - 14/35 ^{ème}
Agent entretien bâtiments publics	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques – 12/35 ^{ème}
Agent entretien écoles et CDL	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques – 10/35 ^{ème}

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Délibération n°2025-04-012 : tarifs et convention de location de la cour de la mairie

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, valide les conditions de la mise à disposition de la cour de la mairie telles que stipulées dans le contrat de location et fixe les tarifs de location de la cour de la mairie à partir du 15/04/2025 comme suit :

- Location : 150,00 € par jour
- Caution : 500,00 € par location, dont :
 - dommages commis aux lieux et/ou aux éléments accessoires : 250 €
 - insuffisances de nettoyage de la cour et/ou de ses éléments accessoires : 100 €
 - non-restitution à la date convenue des clefs des locaux loués : 50 €
 - absence d'évacuation des déchets : 100 €

Cour et jardin mairie : afin d'éviter l'emprunt de ces équipements, le Conseil municipal décide l'acquisition de trois barnums pour les manifestations communales.

Etude énergétique des bâtiments communaux : l'ALEC 01 a rendu les conclusions de son étude aux membres de la commission Infrastructures le 10/04/2025. Il a notamment été abordé lors de cette rencontre le remplacement à prévoir des deux chaudières fioul situées à l'école maternelle et à la mairie. L'ALEC 01 a présenté ses préconisations

en matière de remplacement. L'organisme peut également assister la commune pour le montage de dossiers de demande de subvention, le cas échéant.

ASSAINISSEMENT

Travaux de mise en séparatif : Daniel MOREL informe que la commune a levé les réserves émises lors de la réception des travaux.

Délibération n°2025-04-013 : revalorisation redevance assainissement collectif

Le Maire rappelle au Conseil municipal que Schéma directeur d'assainissement, arrêté par délibération en date du 18/06/2019, préconise la mise en séparatif du réseau assainissement de la commune et la création d'un système de traitement équipé d'un filtre à roseaux. Il précise que les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif ont été réalisés en 2020 et 2024 et que la commune doit poursuivre le programme avec la réhabilitation du système de traitement. Il convient de lancer une consultation afin de mandater un bureau d'études. Compte tenu de l'importance des travaux de réhabilitation du système de traitement, il propose de revaloriser la redevance d'assainissement collectif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu la délibération en date du 11/12/2023 fixant les tarifs de la redevance à partir du 01/01/2024, fixe à compter du 01/05/2025 les tarifs servant de base pour le calcul de la redevance assainissement :

- Prime fixe annuelle : 34,00 €
- Tarif par m3 d'eau consommée : 1,10 €

VOIRIE

Délibération n°2025-04-014 : choix prestataire travaux de voirie – PATA – marché à bons de commande

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation (marché à bons de commande) pour la réalisation de : Enduit bi-couche Point à Temps à l'émulsion à 65%, environ 30 tonnes sur 2 ans, a été lancée selon une procédure adaptée sur la plateforme des marchés publics du Département de l'Ain. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 14 mars 2025 à 12h00. Sept candidats ont déposé un dossier dans les délais impartis, dans l'ordre de remise des plis suivants : SOCAFL, EUROVIA ALPES, COLAS FRANCE, SOMEK, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, PASCAL GUINOT TP, ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES. Après analyse de la conformité des candidatures et des capacités professionnelles techniques et financières, toutes les candidatures sont recevables. Pour les besoins de la procédure, le montant global sur la base de 30 T a été retenu. Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

Critère 1	Prix	70 %
Critère 2	Valeur technique	30 %

Sur la base de ces éléments, vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales, vu le Code de la commande publique, vu le rapport d'analyse des offres,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer ce marché à bons de commande et tous les actes contractuels afférents au cours de son exécution, avec l'entreprise COLAS FRANCE, sur la base du montant de 34 900 € HT, soit 41 880 € TTC. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal – en fonctionnement - compte 615231.

Chemin de Randonnée/ZA Vernache : la commission Infrastructures se rendra sur place pour évaluer la haie vive appartenant à la commune implantée derrière les bâtiments de l'entreprise MUZY.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 07/04/2025, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

➤ **Déclaration préalable :**

- CARNEIRO Rudy : installation fenêtre de toit et volets roulants
- EDF SOLUTIONS SOLAIRES : installation panneaux photovoltaïques (chez MOISSON Didier)
- MOREL Ludovic : réfection toiture, façades, menuiseries
- CALANDRAS Mélanie : réfection toiture, création mur et fenêtres
- MOHIER Ingrid : remplacement clôture
- SOLAK : installation panneaux photovoltaïques (chez NOMEZINE Martial)

➤ **Permis de Construire :**

- HYVERNAT Daniel : transformation loge en abri couvert non clos

SCI PORTE DE LA DOMBES : M. le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté de péril modificatif a été pris le 27/03/2025. Celui-ci donne au propriétaire de l'immeuble situé 4 route de la Bresse un délai d'un mois pour fournir un calendrier des travaux, une note précisant la méthodologie des travaux en tenant compte des liens structurels avec les immeubles riverains, et pour réaliser la démolition complète de l'immeuble. A défaut de démolition par le propriétaire dans le délai précisé, il sera procédé d'office à ces mesures par la commune.

URBANISATION

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la zone 1AU Nord, dite « Maison Blanche » soumis le 03/02/2025 par l'entreprise ATHELYA. Le projet prévoit, sur une superficie de 1 455 m², la construction de 16 logements locatifs (5 T5, 9 T4 et 2 T3) répartis en trois bâtiments collectifs. Une nouvelle rencontre a eu lieu le 04/04/2025 à la demande de l'entreprise ATHELYA. Le projet en l'état ne répondant toujours pas aux dispositions du PLU, la position de la municipalité reste inchangée.

COMMUNICATION

Fibre optique : le 15/04/2025, Jérôme LACOUR recevra à nouveau l'opérateur ORANGE pour l'optimisation des installations fibre et téléphone des bâtiments communaux.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIEA et l'entreprise SOBEGA travaillent actuellement sur une solution d'éclairage nocturne pour le Passage du Cheval Blanc. Par ailleurs, la commune a demandé au SIEA un estimatif pour un passage de tous les points lumineux du réseau d'éclairage public en ampoules LED.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Conseil d'école : Carine RIGOLLET donne le compte rendu du Conseil d'école du 18/03/2025. La projection des effectifs est actuellement la suivante : rentrée 2025-2026 : 77 élèves, rentrée 2026-2027 : 82 élèves, rentrée 2027-

2028 : 90 élèves. Les projets d'aménagement des zones à urbaniser ont contribué à la décision de l'Inspection Académique de maintenir les quatre classes. En matière de projets éducatifs, les élèves font régulièrement des activités avec la bibliothèque municipale. Un projet biodiversité a été lancé le 11/04/2025. Olivier CHEVREUIL a présenté ce projet qui se déroulera sur trois ans et aura pour objectif de sensibiliser les élèves à la biodiversité tout en leur apprenant à reconnaître les plantes et les oiseaux.

Informatique écoles : Carine RIGOLLET transmet à l'assemblée les remerciements de l'équipe enseignante pour la réactualisation du parc informatique, ainsi, par ailleurs, que pour l'investissement de l'agent technique en matière de travaux d'aménagement et de réparation au sein des écoles.

Zone sans tabac : une zone sera à matérialiser (peinture au sol) devant les portails des écoles. La commission Enfance Jeunesse validera les travaux à réaliser avec l'agent technique.

Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) : ce document, qui existe depuis plusieurs années, décrit la conduite à tenir face aux risques majeurs et menaces pour les établissements d'enseignement. Chaque école réalise son propre PPMS au regard de ses spécificités en coopération avec la municipalité. Le PPMS prévoit deux exercices annuels. Dans ce cadre, une déléguée du DDSEN s'est rendue le 08/04/2025 à Condeissiat afin de pointer les dispositifs nécessaires pour réactualiser, voire améliorer le PPMS.

Départ des élèves de CM en 6^{ème} : la remise des dictionnaires est programmée le 26/06/2025.

PERISCOLAIRE

Cantine : l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) est intervenue le 02/04/2025 auprès de l'équipe d'encadrement de la cantine scolaire, afin d'apporter leur expertise en matière d'accompagnement des élèves, notamment ceux à besoin éducatif particulier, et pour assister les agents dans leur posture. Un travail a notamment été réalisé sur le bruit et le respect des règles. Un sonomètre a depuis été installé dans la cantine par la municipalité afin d'appuyer la démarche. Le prochain point d'organisation avec les agents aura lieu le 15/04/2025. Carine RIGOLLET renouvelle les remerciements de la municipalité aux agents et aux bénévoles qui ont prêté main forte lors de l'absence de certains agents pour raisons de santé.

Caisse des Allocations Familiales : Carine RIGOLLET informe l'assemblée que la CAF peut apporter un important soutien, tant dans l'accompagnement technique que par ses aides financières, aux structures d'accueil qui sont déclarées. La commission Enfance Jeunesse a donc engagé une réflexion sur l'opportunité de déclarer le Centre de Loisirs de Condeissiat auprès de la CAF. Les différents acteurs (CC Dombes, Jeunesse et Sports, CS La Passerelle, Francas), ainsi que des représentantes de la commune de Neuville-les-Dames, se sont réunis à Condeissiat le 23/03/2025 pour échanger sur les conditions à réunir pour bénéficier de l'aide de la CAF.

ANIMATIONS

Club Condeiss' : afin de participer au coût des activités destinées aux 11 à 21 ans, ouvertes à tous les jeunes qui résident à Condeissiat, les membres prévoient de réaliser des ventes, notamment une vente de pizzas courant mai avec l'assistance des Bénévoles du Four.

Ronde des Jeux : Carine RIGOLLET informe l'assemblée que la manifestation du 14/03/2025 a été l'occasion pour les familles de venir faire des jeux avec leurs enfants dans une ambiance conviviale.

Calendrier des manifestations : 25/06/2025 : Rêves de Cirque
04/07/2025 : cantine scolaire repas fin d'année
06/09/2025 : Olympiades

6. ECONOMIE SOCIAL

SOCIAL

Octobre Rose 2025 : une information a été diffusée par la commission Action Sociale invitant la population à participer à une action solidaire le 17/05/2025 au Parc de Miribel-Jonage.

Puits d'Argent : l'inauguration est fixée au 07/09/2025. La signalétique PDIPR sera installée prochainement sur le parcours de randonnée.

7. FINANCES

COMPTES DE GESTION 2024

Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, présente les comptes de gestion 2024.

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et

Approuve le compte de gestion du budget « Commerce » (délibération n° 2025-04-015)

Approuve le compte de gestion du budget « Assainissement » (délibération n° 2025-04-017)

Approuve le compte de gestion du budget « Principal » (délibération n° 2025-04-021)

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Monsieur le Maire se retire de la salle lors de l'adoption des comptes administratifs.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré, arrête par 13 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET ANNEXE COMMERCES – délibération n° 2025-04-016		
Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de l'exercice	1 050,00	2 142,16
Dépenses de l'exercice	0,00	100,00
Résultat de l'exercice	+1 050,00	+2 042,16
Résultat reporté exercice 2023	-1 050,00	+23 023,08
Part investissement 2024	0,00	-1 050,00
Résultat de clôture 2024	0,00	+24 015,24

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – délibération n° 2025-04-018		
Section	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes de l'exercice	266 497,44	64 358,94
Dépenses de l'exercice	605 517,07	23 011,64
Résultat de l'exercice	-339 019,63	+41 347,30
Résultat reporté exercice 2023	+38 473,96	+80 046,50
Part investissement 2024	0,00	-9 360,00
Résultat de clôture 2024	-300 545,67	+112 033,80

BUDGET PRINCIPAL – délibération n° 2025-04-022		
Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de l'exercice	298 900,14	844 135,06
Dépenses de l'exercice	156 249,74	726 332,67
Résultat de l'exercice	+142 650,40	+117 802,39
Résultat reporté exercice 2023	-311,87	+296 334,77
Part investissement 2024	-	-128 125,46
Résultat de clôture 2024	+142 338,53	+286 011,70

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil municipal, sous la présidence de Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, après avoir entendu la lecture du compte administratif 2024 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, décide, à l'unanimité, les affectations suivantes :

Budget Assainissement (délibération n° 2025-04-019)

résultat cumulé d'exploitation excédentaire de : 112 033,80 €

solde d'exécution cumulé de la section investissement déficitaire de : -300 545,67 €

- affectation à la section d'investissement (au compte 1068) : 166 805,45 €
- affectation à la section d'exploitation (au compte 002) : 0,00 €

Budget Principal (délibération n° 2025-04-023)

résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de : 286 011,70 €

solde d'exécution cumulé de la section investissement excédentaire de : 142 338,53 €

et pour le budget Commerces (dissolution au 31/12/2024) :

résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de : 24 015,24 €

solde d'exécution cumulé de la section investissement de : 0,00 €

- affectation à la section d'investissement (au compte 1068) : 0,00 €
- affectation à la section de fonctionnement (au compte 002) : 310 026,94 €

Délibération n° 2025-04-024 : budget Principal – vote des subventions 2025

Après étude des demandes de subvention reçues des associations et organismes de formation et sur proposition de la commission Finances, le Conseil municipal vote à l'unanimité le montant des subventions pour l'exercice 2025 comme suit :

ORGANISME	MONTANTS
Sou des Ecoles	280,00 €
Centre de Loisirs	280,00 €
Comité des Fêtes	350,00 €
Club des Aînés	1 955,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 530,00 €
Bouchoux Condeissiat Basket	390,00 €
Union Bouliste	184,00 €
Team Arnaud Danse Show	28,00 €
Coopérative scolaire	320,00 €
MFR La Vernée	95,00 €
MFR Anse	95,00 €
CFA BTP	285,00 €
ADMN Neuville les Dames	250,00 €
PEP01	25,00 €
Académie de la Dombes	50,00 €
Football Club Dombes Bresse	42,00 €
TOTAL	6 159,00 €

Délibération n° 2025-04-025 : budget Principal – vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2024 pour les contributions directes. Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de maintenir pour 2025 les taux d'imposition suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,32 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,00 %

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Après avoir procédé à leur élaboration, le Conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2025, équilibrés en recettes et dépenses :

Budget Assainissement (délibération n° 2025-04-020)

- pour la section d'exploitation : 53 399,00 €
- pour la section d'investissement : 463 967,45 €

Budget Principal (délibération n° 2025-04-026)

- pour la section de fonctionnement : 963 063,94 €
- pour la section d'investissement : 834 793,53 €

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 13/03/2025

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance dont notamment la désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour représenter la Communauté de Communes de la Dombes auprès du syndicat ORGANOM.

Compte rendu du Conseil communautaire du 10/04/2025

Réunion consacrée principalement à l'approbation des comptes administratifs 2024 et au vote des budgets 2025.

9. COMPTE RENDU DE REUNION

AG CUMA de Condeissiat du 25/03/2025 – Michel VUGNON

40 participants à cette Assemblée Générale. Le résultat de la CUMA est déficitaire notamment en raison du prix des matériels et du nombre d'adhérents en baisse, car la commune compte aujourd'hui moins d'exploitations agricoles. Une fusion avec une autre CUMA est à l'étude.

SIVOS – 24/03/2025 – Daniel MOREL

Réunion consacrée au vote du budget 2025, qui prévoit entre autres des travaux sur le terrain de tennis de Condeissiat. A la suite de deux cambriolages survenus en janvier 2025, le BCB fera installer une alarme au gymnase Jacques Verzier.

AG MARPA – 08/04/2025 – Eliane RAVISTRE

Une commission a été constituée dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la MARPA et notamment pour l'installation de panneaux photovoltaïques. La MARPA fonctionne bien, le taux de rotation est bas.

La séance est levée à 21h20